

VILLE DE BRIGNAIS

→ **Dossier POS :**
Supplément à détacher

Navigation: Ville de Brignais Rhône - Site officiel

Infos connexes

MAGAZINE



Vie Municipale :
brignais.com 1

Travaux : piscine et
assainissement 2

Finances 3-4

Dossier : POS,
l'expression d'un
projet de
développement
urbain 5-12

Environnement 14

Économie :
les actualités 15

Manifestation :
la braderie de
l'Entente Commerciale 15

Actualités : chroniques
des mois de... 16

Potus :
la chronique

La Cybermairie

Le Cyberguichet

La Cybergazette

Le Cyberguide

Actualité

Jeux

Débats

Lettre Info

Bienvenue sur le site de la ville de Brignais

La Cybermairie



Elus
Services
Intercommunalité
Conseil municipal

Le Cyberguichet



Actualité

Débats

Jeux

Dé marches administratives
Réservations diverses
Zone professionnelle

La Cybergazette



Brignais actualité
Magazine
Bloc-notes

Lettre Info

Le Cyberguide



Vivre à Brignais
Le guide de Brignais
Sites pratiques
Plans

www.brignais.com



Il est des jours où l'on ne peut s'empêcher d'être heureux en voyant des milliers de Brignairots, de nombreux habitants des alentours, nos amis de Hirschberg, Niederau (Allemagne) et Gattatico (Italie), se réunir et se détendre à l'occasion de journées comme celles que nous avons vécues les 8 et 9 avril derniers lors de la Fête des Tard-Venus, Potus de l'An 2000.

Au-delà de la satisfaction plus que générale, exprimée par l'ensemble des participants dont la plupart étaient costumés, des visiteurs ou des spectateurs, carrément conquis par ce retour dans une autre époque, il convient de saluer la performance des bénévoles.

Performance, réussite, succès..., l'exploit est d'autant plus séduisant qu'il est collectif. Pendant des mois, des Brignairots de tous horizons, encadrés seulement par une poignée de professionnels se sont pris au jeu pour réussir coûte que coûte dans cette entreprise.

Ne faisons pas preuve de triomphalisme, et pourtant !

Si parfois il nous arrive de douter de nos capacités à nous mobiliser, cet événement, comme de nombreuses autres manifestations associatives (50^e Anniversaire de la Libération du Sud Ouest Lyonnais, 50 ans de l'ASB, 140^e anniversaire de l'Harmonie municipale, le Festival de La Bulle d'Or...) témoignent du réel dynamisme des Brignairots.

Oui, Brignais se développe. Brignais s'équipe comme une Ville centre ; je pense ici à la prochaine ouverture du multiplexe cinématographique.

Non, Brignais, n'est pas une ville "dortoir" Il y a toujours une fête ou un événement qui s'y prépare. Je pense là à la prochaine Foire de Printemps de l'Entente Commerciale en mai ou au Carrefour des Entreprises des associations d'industriels du sud-ouest lyonnais en septembre.

Encore une fois, la Ville sera à leurs côtés. Souhaitons-leur à tous un même succès...

... et ne boudons pas notre plaisir.

Le Maire
Conseiller général du Canton
de Saint-Genis-Laval
Le 14 avril 2000

Magazine édité par la Municipalité de Brignais

Hôtel de Ville
28, rue Général de Gaulle - 69530 BRIGNAIS
Tél. : 04 78 05 15 11 - Fax : 04 78 05 55 51
E-mail : mairie@brignais.com
Site Internet : <http://www.brignais.com>

Directeur de la publication et

responsable de la rédaction : Brigitte Marquand Perrard

Enquêtes et reportages : Heidi Mougenot

Secrétariat de la rédaction : Martine Daltio

Collaborateurs de la rédaction : Philippe Blain, Chantal Eyraud-Lassalle, Sylvie Giagnorio, Sophie Graeff, Jean-Lou Mercier, Gilbert Morel, Christian Mori

Photo de couverture : page d'accueil de "brignais.com" par Power (Lyon)

Reportages photo : SIC - Le Progrès - Pierre Rochebloine

Mise en page et composition : Lasercolor (Brignais)

Impression : Brailly (Chaponost)

Régie publicitaire : Service Information Communication Ville de Brignais

Dépôt légal : 2^e trimestre 2000

ISSN : en cours

Brignais

► ÉTAT CIVIL DU 1^{er} OCTOBRE AU 31 DÉCEMBRE 1999

NAISSANCES

Kouloude BOUZID, né le 8 octobre à Pierre-Bénite
Émilie INGENITO, née le 9 oct. à Lyon 8^e
Éloïse FERLAY et Antoine FERLAY, nés le 13 octobre à Pierre-Bénite
Axel SIEGEL, né le 18 oct. à Pierre-Bénite
Ophélie ROUVEYROL, née le 20 octobre à Sainte-Foy-les-Lyon
Trinita-Polovic N'SILU, née le 21 octobre à Pierre-Bénite
Mohamed LAFY, né le 21 octobre à Pierre-Bénite
Lucas FITOUSSI, né le 1^{er} novembre à Sainte-Foy-les-Lyon
Murielle DURAND, née le 9 novembre à Pierre-Bénite
Paola CHALAMETTE, née le 13 nov. à Écully
Léa PONCON, née le 30 nov. à Pierre-Bénite
Florian PONSARD, né le 3 décembre à Pierre-Bénite
Cassandra REDON, née le 6 décembre à Pierre-Bénite
Chloé ALBERTINO, née le 9 décembre à Pierre-Bénite
Claire CHARBONNIER, née le 10 décembre à Pierre-Bénite
William FARGEAS, né le 12 décembre à Pierre-Bénite
Jullien FROISSARD, né le 13 décembre à Pierre-Bénite
Alexandre MOULIN, né le 22 décembre à Pierre-Bénite
Caroline SAINTE COLOMBE, née le 28 décembre à Givors

MARIAGES

Stéphane PRIMI et Sabine GONZALES, le 9 octobre
Ali MEHNANA et Fatima SALTANA, le 16 octobre
Regis GROSSAT et Fabienne QUEREZ, le 16 octobre
Frédéric BILLON-GRAND et Sandrine DAVID, le 16 octobre
Christophe RECANZONE et Lydie GENE, le 16 octobre
Pierre VARESCHARD et Martine MONASSON, le 18 décembre
Laurent PAILLARD-BRUNET et Claire DURIEUX, le 20 décembre
Bruno VINAS et Liliana PULIDO ENCISO, le 24 décembre

DÉCÈS

Erminio SCAGLIOTTI, le 26 oct. à Lyon 6^e
Élise FABRIGOULE, le 27 octobre à Sainte-Foy-les-Lyon
Antoinette POULY, veuve SIMONIN, le 30 octobre à Francheville
Jeanne CHEVALLIER, veuve AULAS, le 3 novembre à Saint-Genis-Laval
Odette PASQUIER, veuve BRYCKAERT, le 6 novembre à Alix
Lucien PERILLI, le 16 novembre à Givors
Renée SOMMER, veuve VOLDOIRE, le 22 novembre à Francheville
Augusta CARLE, le 29 nov. à Lyon 5^e
Jeanne-Maria AVRIL, le 30 nov. à Brignais
Jeanne PONCIN, le 3 décembre à Brignais
Maurice HEMZELLE, le 5 déc. à Brignais
Anna FRANCOIS, le 13 déc. à Brignais
Sauveur HERNANDEZ, le 13 déc. à Givors
Juan SANCHEZ, le 20 déc. à Pierre-Bénite

DU 1^{er} AU 31 JANVIER 2000

NAISSANCES

Alan MARRET, né le 2 janvier à Pierre-Bénite
Ema CHAMPAILLER, née le 2 janvier à Pierre-Bénite
Nejma OUASTI, née le 2 janvier à Pierre-Bénite

DEBORAH MANISCALCO, née le 7 janvier à Pierre-Bénite
Marie FAYE, née le 8 janvier à Bron
Audrey HERNANDEZ, née le 8 janvier à Écully
Alexandre OZIOL, né le 11 janvier à Écully
Quentin GARCIN, né le 17 janvier à Vénissieux
Léa LONGO, née le 18 janvier à Pierre-Bénite
Léa REY, née le 25 janvier à Pierre-Bénite
Corentin FEROL, né le 26 janvier à Sainte-Foy-les-Lyon
Mélodie CHOUQUER, née le 29 janvier à Pierre-Bénite
Alexia PONCE, née le 29 janvier à Pierre-Bénite

DÉCÈS

Eugénie BELIN née BELLEDENT, le 3 janvier à Brignais
Jean VEROT, le 4 janvier à Lyon 3^e
Adolphe MARRA, le 17 janvier à Pierre-Bénite
Monique RAVIER, née TACHON, le 18 janvier à Sainte-Foy-les-Lyon
Maurice GUILLOT, le 25 janvier à Sainte-Foy-les-Lyon
Georges GARCIA, le 27 janvier à Saint-Genis-Laval

DU 1^{er} AU 29 FÉVRIER 2000

NAISSANCES

Élisa MESTRE, née le 1^{er} février à Sainte-Foy-les-Lyon
Sirine BRADAI, née le 3 février à Pierre-Bénite
Loïc CHALLANCIN, né le 7 février à Pierre-Bénite
Pierre MORI, né le 9 février à Lyon 3^e
Coline BIQUEZ, née le 13 février à Lyon 2^e
Inès TERRI, née le 15 février à Vénissieux
Seffana HAMIDI, née le 16 février à Sainte-Foy-les-Lyon
Kenny NHOUNG, né le 18 février à Pierre-Bénite
Alexandre VIEGAS, né le 22 février à Pierre-Bénite
Laura DE ALMEIDA, née le 25 février à Givors
Aurélian PIREZ, né le 29 février à Pierre-Bénite
Habib LOUCIF, né le 29 février à Pierre-Bénite

DÉCÈS

Roger RAMIS, le 3 février à Lyon 8^e
Jean VILCHES, le 19 février à Bron
Hélène MARTIN, le 28 février à Pierre-Bénite

► NOUS SOMMES ACTEURS DE NOTRE SÉCURITÉ : PROTÉGEONS-NOUS... LES CONSEILS DE LA GENDARMERIE ET DE LA POLICE MUNICIPALE

Les cambriolages sont toujours trop nombreux. La surveillance et la prévoyance de la part des habitants sont des facteurs essentiels pour en limiter le nombre. Bijoux, argent, sacs, objets de valeurs ou mobiliers sont les cibles privilégiées des cambrioleurs.

La gendarmerie de Givors donne quelques conseils de sécurité : Signaler systématiquement à la gendarmerie et à toute heure, toute présence insolite de personnes ou de véhicules et noter correctement la plaque d'immatriculation.

Installer une alarme agréée ou convenir d'un arrangement avec les voisins pour qu'ils surveillent votre villa en votre ab-

sence et vice-versa.

Faites relever votre courrier durant votre absence et faites croire que vous êtes présents (lampe allumée, volets ouverts à l'étage...)

Ne jamais laisser d'argent, de bijoux... en évidence et essayer de dissimuler tout objet de valeur.

Penser à enlever les clefs sur vos véhicules stationnés au sein de votre propriété.

Pour le mobilier de valeur, prenez-le en photo, faites le expertiser et signalez sa présence à votre assurance. Ceci vous permettra d'être remboursé en cas de vol. Et surtout, pensez à conserver vos preuves d'achats.

► MAI À LA BIBLIOTHÈQUE

Mardi 9 mai à 20 h 30 en collaboration avec les Amis de la Bibliothèque : soirée conte avec Henri Gougoud. Adulte : 50 F ; jeunes (14-18 ans) : 30 F.

Du 15 au 20 mai : Exposition pour enfants "Le temps des contes et des ogres" en partenariat avec l'OCB. Renseignements au 04 78 05 37 03.

► POUR UN MONDE DE PAIX

Intervention de Louis GOUMY, Président adjoint des ACPG/CATM* lors de l'Assemblée générale de l'association le 20 février 2000

Je remercie notre Président de me donner la parole, pour me permettre de vous faire part des inquiétudes du "monde combattant" à l'aube de ce nouveau siècle, en relation avec certains événements en Europe, actuellement, qui réveillent notre Mémoire d'Anciens Prisonniers de Guerre, d'Anciens Combattants de 1939/1945, d'Anciens Résistants et d'Anciens Déportés, car certaines résurgences du passé apparaissent.

Comme le disait si bien Albert CAMUS : "La liberté est la vraie valeur de l'Histoire". Aussi souhaitons ensemble que le nouveau siècle ne connaisse pas de conflit européen avec ses cohortes ignominieuses, basées sur la haine, sur la ségrégation, ou sur la politique de domination d'hommes ou d'États avides de pouvoir.

Gardons en mémoire cette autre citation d'Albert CAMUS : "Le jour où les hommes voudront mettre au service du Bien, le même entêtement et la même énergie inlassable que d'autres mettent au service du Mal, ce jour-là, les forces du Bien pourront triompher".

Pour les nouvelles générations, notamment celles de nos enfants et petits enfants, souhaitons aux hommes et aux dirigeants de bonne volonté : toute leur Lucidité, tout leur courage et toute leur détermination, pour préserver la PAIX et la LIBERTÉ, afin que naisse une Europe "tolérante, solidaire et fraternelle".

*Anciens Combattants Prisonniers de Guerre / Combattants d'Algérie Tunisie Maroc / des autres conflits et leurs veuves

Brignais.com : favoriser la citoyenneté

Depuis le mois de Février, le site de la Ville est opérationnel sur le Net. C'est le résultat d'une réflexion de plusieurs mois et l'aboutissement d'une priorité clairement affichée : mieux ouvrir la Ville aux Brignairots.

Internet est à l'origine de nouveaux comportements, d'une nouvelle culture de l'information, de nouvelles formes de relations inter-personnelles, d'évolutions dans le management et l'organisation... En lançant fin 1999 sa stratégie pour la mise en œuvre des NTIC (comprenez nouvelles technologies de l'information et de la communication) la Municipalité de Brignais témoigne de sa volonté de ne prendre aucun retard en ce domaine et de répondre dès aujourd'hui aux attentes des internautes.

Coincidence : le matin même de la mise en ligne de brignais.com, le Sénat adoptait en première lecture le projet de loi sur la signature électronique (voir encadré).

DE PLAIN PIED DANS LE XXI^e SIÈCLE

Pour le premier adjoint au Maire, chargé du dossier, "l'ouverture du site brignais.com, le développement mesuré du courrier électronique avec les usagers et la mise en ligne de services inhérents aux compétences communales va bien au-delà d'un simple effet d'annonce à destination des passionnés du réseau.

Cette stratégie va permettre à l'entreprise qu'est la Ville de Brignais, à ses permanents, de prendre en douceur le virage du XXI^e siècle et d'adapter peu à peu son organi-

sation interne, ses procédures de travail. On pense aujourd'hui par exemple, à la mise en œuvre d'une liaison sécurisée avec la Préfecture du Rhône qui permettra de transmettre par courrier électronique les résultats des délibérations du Conseil municipal : des procédures testées dans quelques communes en France et qui ont fait leurs preuves en terme d'efficacité."

POURQUOI REVIENDREZ-VOUS NAVIGUER SUR BRIGNAIS.COM ?

La création du site de Brignais est le résultat d'une réflexion générale des services de près d'un an, conduite par les services information communication et informatique. Ses atouts : une navigation rapide (pas d'effets d'animation superflus, ils ralentissent la navigation), une organisation et une identification claire des rubriques et de ce que l'on y trouve (cybermairie, cyberguichet, cybergazette, cyberguide) et surtout l'élaboration d'un cahier des charges rigoureux de maintenance des pages. "Il n'y a rien de pire que de trouver des informations périmées sur le Net, c'est presque contre nature et cela nuit à l'image de la structure" affirme Brigitte Marquand Perrard, responsable du dossier.

Afin de fidéliser et de créer des liens avec les internautes (chaque connexion est scrupuleusement comptabilisée), le site est animé par le jeu "brignais.com" ou par le débat du mois. La cybergazette est illustrée avec les actualités de la semaine (photos légendées des manifestations ou des réalisations en cours) et l'internaute est invité à s'inscrire pour recevoir par mail et automatiquement la Lettre de brignais.com : une lettre interne au réseau, complémentaire aux autres supports édités par la Ville mais qui permet de diffuser aux brignairots "dans l'heure" une information jugée importante.

UNE ÉVOLUTION CONSTANTE

Après consultation de trois sociétés (sélectionnées parmi de nombreuses offres de services), c'est l'entreprise Power (Lyon) qui a été retenue après étude des garanties techniques offertes. Sa mission : scénarisation des pages, référencement et hébergement.

La quatrième partie du site, le cyberguide aujourd'hui en travaux, est une transcription sur le net du



Brignais ayant été sélectionnée par France Télécom pour participer à l'opération "Villes Internet 2000" (au même titre que 9 autres villes du Rhône, de la Loire et de l'Ain), des dizaines d'écoliers et de Brignairots ont découvert pendant trois jours le site de la Ville et les joies de l'Internet grâce au cyber espace installé gracieusement par l'opérateur national dans le hall de l'Hôtel de Ville.

guide pratique "papier" traditionnellement édité par la Ville tous les deux ans. Il aura l'avantage de pouvoir être constamment remis à jour et offrira aux entreprises, associations, écoles, commerçants des liens sur leur e.mail ou sur leur site. La version papier est maintenue : la nouvelle édition est programmée pour la mi-année.

Brignais.com est un outil de proximité, d'information en direct et d'accompagnement des projets, compétences et actions de la commune. Il est donc configuré comme tel. Le SIC annonce dès à présent la mise en ligne courant Avril

Pourquoi la signature électronique va-t-elle changer notre vie d'administrés ?

Dans le domaine des démarches administratives, la signature électronique certifiée permettra aux internautes de commander des feuilles d'état civil, certificats ou autres cartes officielles sans avoir besoin de se présenter aux guichets. Aujourd'hui, les téléprocédures proposées par exemple sur le site de Brignais, permettent de gagner du temps sur la préparation du dossier, mais n'évitent pas une présence physique au guichet de l'Hôtel de Ville, pour signature ou présentation de justificatifs.

Un groupe de travail placé sous la responsabilité du Garde des Sceaux est chargé d'élaborer les textes d'application pour la modification en ce sens du Code civil.

des formulaires de pré-inscription dans les écoles primaires et maternelles publiques, ou encore la création de pages "spécial Carrefour des entreprises", manifestation qui se déroulera pour la 7^e année consécutive au Complexe Pierre Minsieux. Bonne navigation ! ■

Internet et le Réseau câblé du Rhône

Les travaux de mise en réseau de la commune sont en cours d'achèvement. Si, les foyers peuvent souscrire aujourd'hui un bouquet de chaînes câblées (20 chaînes pour 99 F), Rhône Vision Câble va étendre son offre commerciale avec une proposition de connexion à Internet via ce même réseau. Pour Patrick Mostefaoui, chargé de mission au Conseil général du Rhône, l'échéance se rapproche, "rentrée de septembre" annonce t-il.

Les avantages d'Internet sur le câble ne sont pas comparables aux offres actuelles : on entre dans l'univers du très haut débit. L'abonnement pour une connexion illimitée devrait s'élever à 240 F mensuels environ : confort oblige !

Assainissement : gros travaux en perspective

Réfection des trottoirs et enrobé en centre ville

Conformément aux directives gouvernementales de 1999 et la loi sur l'eau, Brignais va disposer d'un schéma directeur d'assainissement qui complétera celui effectué en 1989. Ce schéma va permettre de fixer des priorités de réalisation de travaux pour desservir les secteurs de la commune non encore équipés d'un réseau communal ou sous dimensionné...

"La réalisation du schéma directeur d'assainissement communal est obligatoire. Elle est complémentaire de l'entretien du réseau d'assainissement intercommunal qui traverse également le territoire de Brignais et qui relève de la compétence du Syndicat Mixte d'Assainissement de la Vallée du Garon. La commune se charge donc en premier lieu du secteur le plus urgent de ce plan, à savoir la rue Général de Gaulle" explique le conseiller municipal délégué à la voirie.

Au terme d'une étude réalisée par les Cabinets BETURE CEREC et ICDEE, la Ville va démarrer une première tranche de travaux rue Général de Gaulle, entre le rond-point de l'Hôtel de Ville et le pont sur le Garon.

L'appel d'offres pour le choix d'une entreprise va être lancé courant avril afin que ces travaux puissent être programmés entre le 1^{er} juillet et le 31 août 2000.

Au vu de l'encombrement du sous-sol de la rue Général de Gaulle, les travaux devront être exécutés dans l'axe de la chaussée. En conséquence, la circulation sera très perturbée dans les deux sens suivant l'avancement du chantier.

Sous cette portion de voie sera enfoui un égout d'eaux pluviales de diamètre 1000 mm qui recueillera les eaux de ruissellement de la chaussée et d'une partie des zones habitables. Le Sidesol (syndicat intercommunal gestionnaire de l'eau potable) pourra profiter du chantier pour remplacer son réseau. La Municipalité achèvera ces travaux par l'élargissement des trottoirs pour le confort et la sécurité des piétons.

Piscine : la grande bleue à Brignais

La mise aux normes de la piscine s'est avérée indispensable, après trente ans de bons et loyaux services.

Des travaux importants mais impératifs ont donc été votés et programmés pour que la piscine ouvre normalement pour la saison d'été 2000.

"Après trente ans d'existence, des travaux de rénovation et de mise en conformité des installations ne pouvaient plus être reportés d'autant que l'idée de création d'une

UN CHANTIER IMPRESSIONNANT

Le chantier impressionnant, les photos en témoignent, coordonné par les services municipaux,



structure intercommunale n'est pas envisageable à court terme" explique l'Adjoint aux affaires intercommunales en charge de ce lourd dossier.

UNE RÉNOVATION SUBVENTIONNÉE PAR LE CONSEIL GÉNÉRAL DU RHÔNE

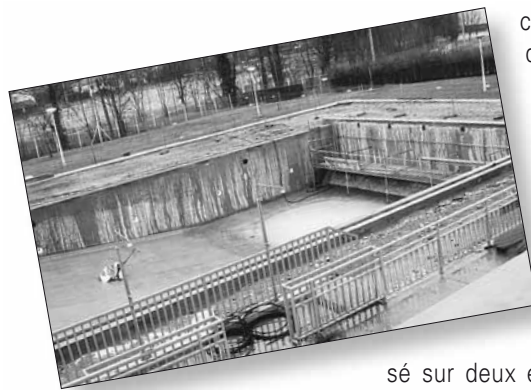
Le montant du chantier réalisé sur deux exercices s'élève à 4 MF HT. La commune bénéficie d'une aide substantielle du Conseil général du Rhône (539 700 F) puisque cette opération s'inscrit dans le cadre du contrat de développement signé par les deux collectivités.

"Au cours de l'été 1999 à deux reprises, des incidents techniques avaient perturbé le déroulement de la saison" rappelle Christian MORI, directeur adjoint des services techniques et aujourd'hui satisfait de l'avancement du dossier.

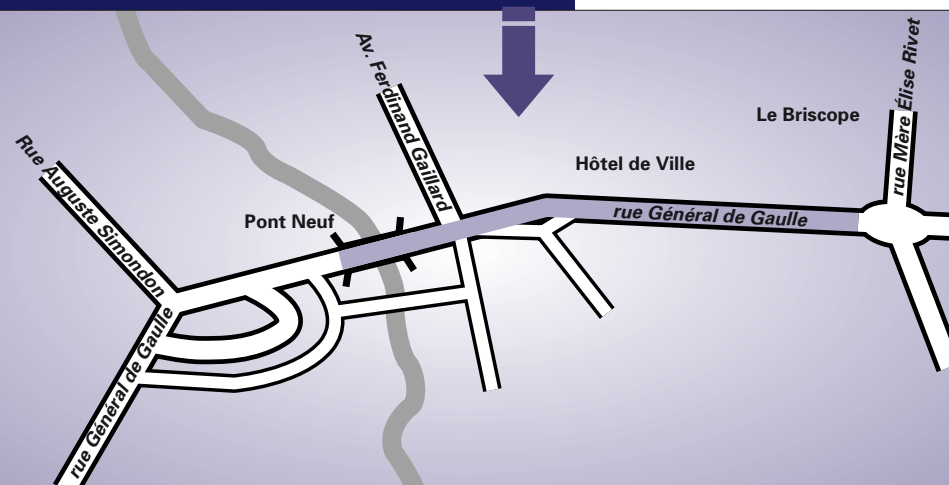
paux, prend forme avec la pose d'un nouveau carrelage bleu et blanc, des plages et des systèmes de filtration... L'architecture de la piscine reste identique : les Brignairots retrouveront les deux grands bassins et la pataugeoire entourés de larges plages toutes neuves. Par mesure de sécurité, la commission en charge du dossier a fait le choix dans un premier temps, de supprimer le plongeur.

Cette première phase réalisée, la Municipalité entend poursuivre la modernisation de l'équipement. Les élus et les services ont lancé l'étude plus approfondie de transformation des vestiaires et surtout du point de restauration. Le principe d'un restaurant accessible "à pied sec" et donc largement ouvert aux visiteurs "non nageurs" se profile. La Municipalité pourrait inscrire l'investissement au budget, dès l'an prochain.

Démarrés en octobre 1999, les travaux s'achèveront en juin 2000 : les familles pourront profiter pleinement de la fraîcheur des nouveaux bassins. Un bel été en perspective. ■



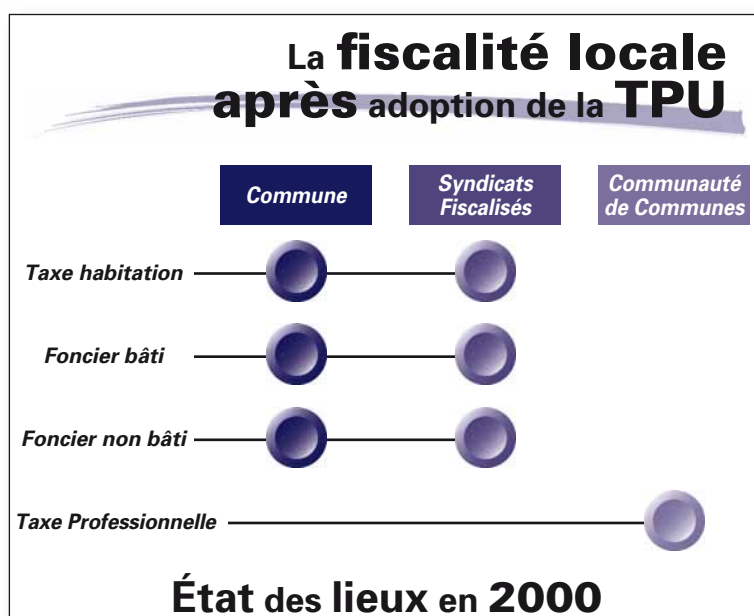
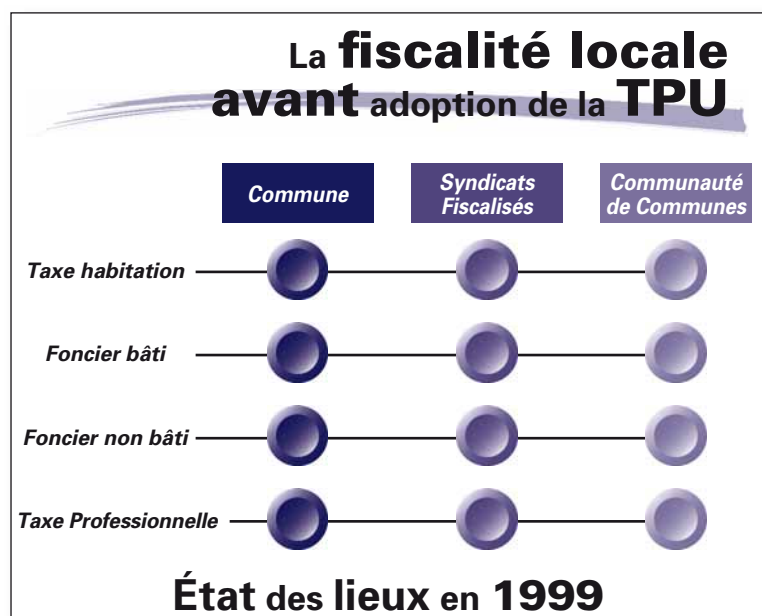
Une rénovation subventionnée par le Conseil général du Rhône



Impôts locaux :

- La municipalité tient ses engagements.
- Des changements de répartition sur votre feuille d'imposition.

Après avoir adopté le 16 décembre dernier le principe de la taxe professionnelle unique (TPU), le Conseil municipal a voté lors de la séance du 16 mars, la part communale des impôts locaux sur les ménages. En effet, c'est désormais la Communauté de Communes de la Vallée du Garon qui bénéficie de la taxe professionnelle et qui reverse l'équivalent au budget communal sous une autre forme.



Comme l'a souligné en séance Monsieur le Maire, s'il n'y a pas d'augmentation globale de la fiscalité locale (conformément aux engagements antérieurs de la Municipalité), l'arrivée de la TPU génère certains mécanismes financiers : explications pour mieux vous y retrouver dans la lecture de votre prochaine feuille d'impôts locaux.

ADOPTION DE LA TPU ASSORTIE D'UNE NEUTRALITÉ FISCALE

Comme chacun le sait, les 4 taxes qui composent la fiscalité locale sont la taxe d'habitation, la taxe sur le foncier bâti, la taxe sur

le foncier non bâti (les impôts sur les ménages) et la taxe professionnelle.

Depuis la création de la Communauté de Communes de la Vallée du Garon et la fiscalisation de deux syndicats intercommunaux (le Sitom Rhône Isère qui gère les déchets ménagers et le Sigerly qui a la charge de l'entretien de l'éclairage public et des économies d'énergie), la fiscalité locale se compose de trois parts :

- la part communale (taux votés par le Conseil municipal)
- la part syndicale (taux votés en assemblée générale par les élus des syndicats, représentants de chaque commune)

→ la part Communauté de Communes de la Vallée du Garon (taux votés en assemblée générale par les élus de la communauté, représentants de chaque commune)

Comme le montrent les schémas ci-contre, l'arrivée de la TPU supprime la part communale de la taxe professionnelle qui bascule désormais au profit de la Communauté de communes de la Vallée du Garon.



AVIS D'IMPOSITION
MINISTÈRE DE L'ÉCONOMIE
DES FINANCES ET DE L'INDUSTRIE
TAXE D'HABITATION
votée et perçue par la commune, le département,
la région et divers organismes
2000

CALCUL DU DÉTAIL D'

Éléments de calcul	Commune	Syndicat de communes*	Inter-communalité
Valeur locative brute 1	27160	27160	27160
Valeur locative moyenne 2	21821	21821	21821
Abattements 3			
• général à la base			
• personne(s) à charge			10 %
– par personne rang 1 ou 2	4364	4364	4364
pour personne(s)	25 %		20 %
– par personne rang 3 ou +	4364	5455	4364
pour personne(s)			
• spécial à la base			
Base nette d'imposition 4	18432	18432	18432
Taux d'imposition 2000	9,53 %	1,469 %	0 %
Cotisations 2000 5	1757	271	0
Rappel taux d'imposition 1999	10,28 %	0,574 %	0,149 %
Rappel cotisations 1999	1895	106	27
Variation 1999/2000			
– en valeur	-138	+165	-27
– en pourcentage	-7,3 %	+155,66 %	-100 %

1999

CALCUL DU DÉTAIL D'

Éléments de calcul	Commune	Syndicat de communes	Inter-communalité
Valeur locative brute 1	27160	27160	27160
Valeur locative moyenne 2	21821	21821	21821
Abattements 3			
• général à la base			
• personne(s) à charge			10 %
– par personne rang 1 ou 2	4364	4364	4364
pour personnes(s)	20 %		20 %
– par personne rang 3 ou +	4364	4364	4364
pour personnes(s)			
• spécial à la base			
Base nette d'imposition 4	18432	18432	18432
Taux d'imposition 1999	10,28 %	0,574 %	0,149 %
Cotisations 1999 5	1895	106	27
Rappel taux d'imposition 1998	10,33 %	0,614 %	0,102 %
Rappel cotisations 1998	1892	112	19
Variation 1998/1999			
– en valeur	+3	-6	+8
– en pourcentage	+0,16 %	-5,36 %	+42,11 %

* N.B. : le taux ici indiqué est celui tenant compte du budget 1999 des syndicats et intégrant l'augmentation liée à la suppression du taux de taxe professionnelle. Toutefois, il ne tient pas compte de l'évolution des budgets des syndicats fiscalisés sur l'exercice 2000.

QUE VA-T-IL RÉELLEMENT SE PASSER ?

Afin d'assurer une neutralité fiscale, la CCVG ne percevra plus de produit sur les trois taxes ménages.

Par ailleurs, elle reversera au budget communal :

une attribution de compensation, dont le montant correspond au produit de la taxe professionnelle que Brignais a perçu en 1999 (virement du budget de la CCVG au budget de la commune)

une dotation de solidarité communautaire, montant correspon-

dant au surplus des bases de taxe professionnelle 2000 des cinq communes membres. Pour chacune des communes, le montant de cette dotation résulte de l'application de la clé de répartition suivante (décidée à l'unanimité par les élus de la CCVG) : 25 % du montant est calculé au prorata de la population, 25 % sur les charges directes de fonctionnement de la commune, 25 % sur l'inverse du potentiel fiscal par habitant et 25 % sur l'augmentation en masse des bases de la taxe professionnelle de la commune. ■

Pression Fiscale Locale 1999

commune + syndicats + CCVG

Taux	Taux communaux 1999	Taux syndicaux 1999	Taux CCVG 1999	Pression fiscale locale arrondie
Taxe habitation	10,28 %	0,574 %	0,149 %	11,00 %
Taxe Foncière bâti	16,07 %	0,897 %	0,223 %	17,19 %
Taxe Foncière non bâti	47,20 %	2,640 %	0,912 %	50,75 %
Taxe Professionnelle	14,57 %	0,915 %	0,224 %	15,71 %

État des lieux

Pression Fiscale Locale 2000

commune + syndicats + CCVG

Taux	Taux communaux 2000	Taux syndicaux 2000*	Taux CCVG 2000	Pression fiscale locale arrondie
Taxe habitation	9,53 %	1,469 %	0,00 %	11,00 %
Taxe Foncière bâti	14,89 %	2,296 %	0,00 %	17,19 %
Taxe Foncière non bâti	43,75 %	6,758 %	0,00 %	50,51 %
Taxe Professionnelle	0,00 %	0,00 %	14,62 %	14,62 %

État des lieux

Plan d'Occupation des Sols l'expression d'un projet de développement urbain

Depuis la fin de l'année 1999, la commune de Brignais dispose d'un nouveau plan d'occupation des sols, un POS "remis à neuf" dont la révision s'est achevée en octobre dernier.

Mais au fait, savez-vous ce qu'est un P.O.S. ?

Le Plan d'Occupation des Sols est un document d'urbanisme qui fixe les règles générales d'utilisation du sol pour l'ensemble du territoire communal.

Il délimite les zones urbaines et naturelles et définit principalement les règles d'implantations des constructions et leur nature.

C'est aussi ce document qui fixe les emplacements réservés à la réalisation des futurs équipements publics.

Les nouvelles orientations :

Rencontre avec l'adjoint à l'urbanisme et aux travaux

UN TRAVAIL DE LONGUE
HALEINE

Quels objectifs s'étaient fixés les élus pour cette révision et ont-ils été respectés ?

Notre objectif principal était de mettre en œuvre un véritable "projet de ville". Nous souhaitons bénéficier d'un document d'urbanisme qui soit mieux adapté au contexte de Brignais et qui préserve son identité. Nous avons ainsi privilégié quatre axes principaux portants sur :

→ une recherche de la qualité au sens large du terme (respect des entrées de ville, du patrimoine du centre ville...)

→ une réflexion sur les zones NA, zones encore vierges pour les-

Le 12 octobre dernier est approuvée une troisième révision du POS, pourquoi était-elle nécessaire ?

Le POS est la traduction d'un projet de développement et d'urbanisme. Il détermine l'évolution

...Le POS détermine l'évolution de la commune...

de la commune. Une troisième révision était par conséquent nécessaire pour tenir compte de nouveaux impératifs de développement, d'une meilleure maîtrise ou protection de secteurs...

Du point de vue réglementaire, il s'agissait en outre de pallier certains dysfonctionnements. L'État nous a lui aussi imposé de nouvelles réglementations comme les risques d'inondation liés au Garon, au Merdanson et au Chéron.

quelles la municipalité enregistre plusieurs demandes

→ la protection des zones naturelles comme la vallée de Barry

→ le renforcement de l'attractivité des zones d'activités

La population a-t-elle formulé des demandes et des remarques particulières ?

Oui.

Les demandes formulées avant l'arrêt du projet de révision



►► ou dans le cadre de l'enquête publique étaient basées sur des préoccupations plutôt d'ordre personnel comme : les inquiétudes par rapport aux projets de grande voirie, tel le doublement de la RD 42 ou le prolongement de l'A 45, les demandes de classement de certains terrains en zones constructibles et enfin la suppres-

...La difficulté pour les élus consiste donc à concilier l'intérêt général et les intérêts privés...

sion ou la réduction des espaces boisés classés.

Brignais est-elle considérée comme une commune à risque au niveau des inondations ?

En octobre 1997, les résultats d'une étude réalisée par le Cabinet SOGREAH INGENIERIE ont montré que des risques d'inondation existent sur le bassin versant du Garon et qu'ils concernent des territoires importants de notre com-

Rappel des faits : un long travail de concertation

La révision du POS est une compétence communale. Le POS de la commune de Brignais a été approuvé par arrêté préfectoral du 2 juin 1982. Il a été révisé une première fois par délibération du Conseil Municipal le 27 mars 1987 puis le 13 avril 1993.

Enfin une troisième révision a été prescrite le 15 février 1996, arrêtée le 12 novembre 1998 et approuvée le 12 octobre 1999 par le Conseil Municipal (exécutoire le 16 décembre 1999), après une enquête publique réalisée entre le 31 mai et le 30 juin 1999 et durant laquelle 46 réclamations ont été enregistrées. Une longue concertation de plus de trois ans a eu lieu. Elle a nécessité 35 réunions, 4 délibérations du Conseil Municipal, des rencontres avec les services de l'État, les chambres consulaires, les particuliers : un long travail de concertation.

Construire en centre ville et limiter l'extension pavillonnaire en périphérie

Brignais se distingue en proposant une offre diversifiée en habitat collectif, aujourd'hui très recherché dans ce secteur de l'agglomération. Le développement de ce segment de marché renforce dès à présent l'attractivité de la commune. Il apparaît donc important de maintenir une offre de produits collectifs en réalisant de petites unités en centre ville et à proximité.



Clos de la Pinette



Rue de l'Église



Rue de Ronde



Rue de Janicu

mune particulièrement le centre et la zone industrielle. Des dispositions préventives ont donc été introduites dans le règlement du POS. Les futures constructions devront obligatoirement être construites à 20 cm au-dessus de la cote atteinte par les plus hautes eaux de la crue centennale.

Comment avez-vous senti ce travail, quelles ont été vos difficultés ?

Nous avons cherché à sensibiliser les Brignairots à un intérêt global, portant sur le devenir de leur commune, sur son développement à long terme ou bien sur le maintien de l'équilibre entre les zones urbaines et naturelles. Ainsi, au nom du maintien de ces grands équilibres, il est indispensable de fixer des limites entre les zones constructibles et non constructibles. Il faut

...Inondations : des dispositions préventives ont été introduites dans le règlement...

alors expliquer à la population qu'un terrain peut recevoir une construction alors que 100 m plus loin c'est impossible.

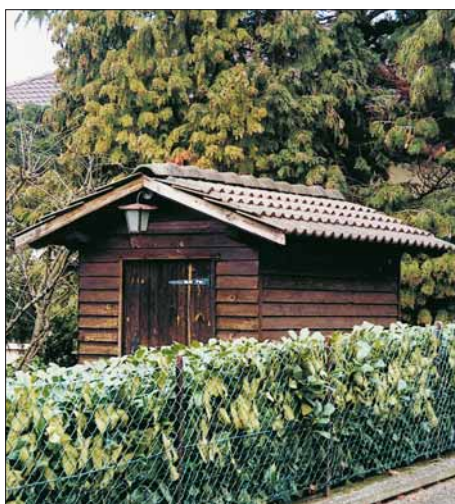
La difficulté pour les élus consiste donc à concilier l'intérêt général et les intérêts privés. ■

Le règlement du POS impose des règles qui portent sur la forme et sur l'implantation des constructions. Le respect de ses règles est vérifié lors de l'instruction des demandes déposées en Mairie et sur le terrain après réalisation.

Suivez le guide...

CONSTRUCTIONS SOUMISES A UN PERMIS DE CONSTRUIRE

- toutes constructions nouvelles à usage d'habitation ou non, même si elle ne comporte pas de fondations (exemple : la reconstruction d'un mur de façade en cas d'écroulement ; "mobil home", chalet bois d'une Surface Hors Œuvres Brutes supérieure à 20 m²)
- travaux exécutés sur constructions existantes ayant pour effet d'en changer la destination, de modifier leur volume ou de créer des niveaux supplémentaires.



N'ENTRENT PAS DANS LE CHAMP D'APPLICATION DU PERMIS DE CONSTRUIRE, NOTAMMENT :

- lorsqu'elles sont souterraines, les installations de stockage de gaz ou fluides
- les installations temporaires de chantier ou liées à la commercialisation d'un bâtiment en cours de construction
- les terrasses non couvertes dont la hauteur au-dessus du sol n'excède pas 0,60 m
- les antennes d'émission ou de réception de signaux radio-électriques dont aucune dimension n'excède 4 mètres ; dans le cas où l'antenne comporte un réflecteur, lorsqu'aucune dimension de ce dernier n'excède un mètre
- sans préjudice du régime propre aux clôtures, les murs d'une hauteur inférieure à 2 mètres (exemple : murs de soutènement, murs coupe-vent, murs écrans)
- les ouvrages dont la surface au sol est inférieure à 2 m² et dont la hauteur ne dépasse pas 1,50 mètre au-dessus du sol

SONT SOUMIS A DÉCLARATION DE TRAVAUX EXEMPTES

- les travaux de ravalement (façades et toitures)
- les piscines non couvertes (quelles que soient leurs dimensions ou la nature des matériaux utilisés)
- les châssis et serres utilisés à des fins horticoles ou agricoles dont la hauteur au-dessus du sol est supérieure à 1,50 m sans toutefois dépasser 4 mètres,

Vous voulez construire... Que devez vous faire ?

et dont la surface hors œuvre brute n'excède pas 2 000 m² sur un même terrain

- les constructions ou travaux non prévus ci-dessus, n'ayant pas pour effet de changer la destination d'une construction existante et :

- qui n'ont pas pour effet de créer une nouvelle surface de plancher (exemple : création ou modification d'ouvertures et/ou de toiture ; les vitrines ; les devantures ; les murs de plus de deux mètres de hauteur)
- ou qui ont pour effet de créer, sur un terrain supportant déjà un bâtiment, une surface de plancher hors œuvre brute inférieure ou égale à 20 mètres carrés, (exemple : l'adjonction d'un balcon, d'une pièce supplémentaire, d'un garage, d'un atelier de bricolage, les vérandas, les abris de jardin...).

- les clôtures



CERTIFICAT D'URBANISME

- Il informe toute personne des possibilités de construction sur un terrain
- Il est obligatoire avant la cession d'un terrain issu d'une propriété bâtie lorsqu'un coefficient d'occupation des sols est fixé ou lorsque la parcelle est située dans une zone d'aménagement concerté.
- Il est obligatoire avant toute division de terrain en vue de la construction non soumise à la réglementation des lotissements.

LOTISSEMENT

Constitue un lotissement, toute division d'une propriété foncière en vue de l'implantation de bâtiments, qui a pour objet ou qui sur une période de 10 ans, aura pour effet, de porter à plus de 2 le nombre de terrains issus.



PERMIS DE DÉMOLIR

Quiconque désire démolir tout ou partie d'un bâtiment à quelque usage qu'il soit affecté, doit, au préalable obtenir un permis de démolir.



AUTORISATIONS RELATIVES AUX INSTALLATIONS ET TRAVAUX DIVERS

Elles contrôlent certains modes d'occupation des sols qui doivent se poursuivre pendant plus de trois mois et, qui ne relèvent pas du permis de construire :

- les parcs d'attractions et les aires de jeux et de sports, dès lors qu'ils sont ouverts au public
- les aires de stationnement ouvertes au public et les dépôts de véhicules susceptibles de contenir au moins 10 unités ainsi que les garages collectifs de caravanes
- les affouillements et exhaussements du sol, à la condition que leur superficie soit supérieure à 100 m² et que leur hauteur, s'il s'agit d'exhaussement, ou leur profondeur dans le cas d'affouillement, excède 2 m.

AUTORISATION DE COUPE ET D'ABATTAGE D'ARBRES

Elle est obligatoire dans les Espaces Boisés Classés.



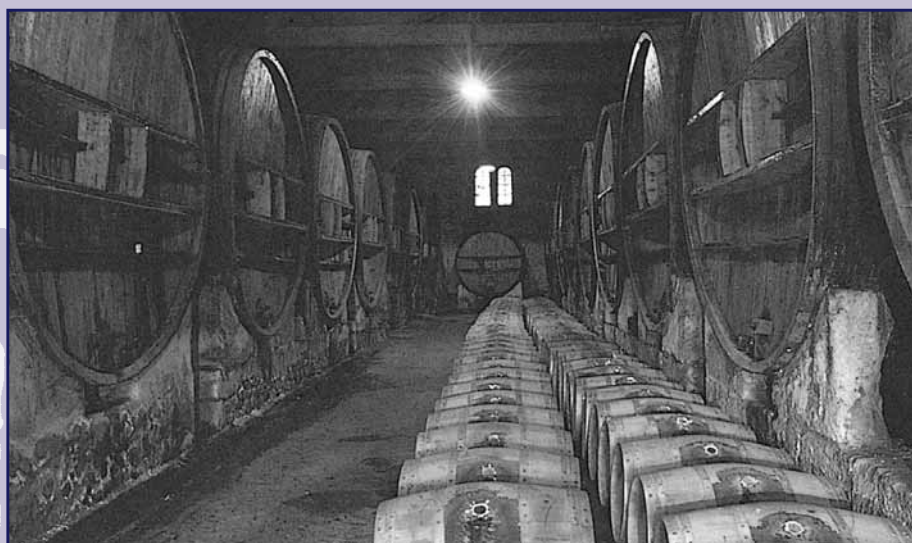
Observations :

Même s'ils ne sont pas soumis à un régime d'autorisation ou de déclaration, les travaux envisagés doivent être conformes aux dispositions du règlement de la zone du POS dans laquelle ils se situent. Cette conformité est à vérifier auprès du service urbanisme de la Mairie.

CAVE DU MOULIN



Vins fins
Vinificateur - Négociant



- Vins au tonneau
- Vins de cafés
- Grand choix de vins fins
- Vente en gros et détail
- Cadeaux d'affaires
- Service livraison par quantité

Pour vos réceptions, prêt gratuit de tonneaux bois 15/20 litres.

3, avenue de la Gare (face aux Matériaux Charroin)
69530 BRIGNAIS - Tél. : 04 78 05 54 25



Ouvert du mardi au dimanche matin :
9 h 00 - 12 h 00 / 14 h 30 - 19 h 00

Pour recycler, il faut trier.



Métaux, cartons, plastiques, textiles... à l'heure actuelle, il est possible de presque tout recycler. Silos d'apport volontaire, collectes en porte à porte ou déchetterie, les Brignairots disposent aujourd'hui d'un système de collectes performant. Il faut juste un peu d'organisation, de bonne volonté ou de discipline.



Au petit matin, suivi de collectes par les ambassadeurs du Sitom Rhône Isère

LES BACS JAUNES DU SITOM : VOUS AVEZ BIEN COMPRIS, UNIQUEMENT LE MERCREDI

Le mercredi, jour de collecte des emballages, les Brignairots sortent devant leur porte le bac jaune. Mais, afin que Brignais reste une commune où il est agréable de circuler à toute heure, il est impératif de bien vouloir le rentrer chez soi, dès que possible après le passage du camion de collecte. Pour l'adjointe déléguée à l'environnement, "c'est non seulement une question d'esthétique urbaine mais de responsabilité de chacun." Les sacs "ville propre" (déchets ménagers) quant à eux, sont à déposer sur les trottoirs le lundi et le vendredi matin uniquement. Pour les jours fériés, reportez-vous à la plaquette d'information, toujours disponible en Mairie ou au Syndicat d'Initiative de la Vallée du Garon.

BILAN DES PREMIÈRES COLLECTES

Lancée le 15 décembre dernier, la collecte en porte à porte des emballages plastiques, métaux, cartons et briques alimentaires est aujourd'hui satisfaisante. Grâce aux opérations de suivi du camion de collecte, les ambassadeurs du Sitom ont rapidement constaté que le message de tri était globalement bien compris. "En cas de problème et de façon systématique, nous entrons en contact avec le propriétaire du bac, explique Richard Quemin, responsable technique de l'opération. La plupart du temps, il nous suffit de donner quelques précisions complémentaires".

Les derniers résultats connus s'élèvent à 7,9 t pour la collecte des emballages de janvier, à 8,2 t pour février et à 10,9t pour mars soit 11,67 kg/an/hab pour ce dernier mois : un chiffre conforme à l'objectif de l'an 2000. ■

plaquettes.
de prestige

Annonces

Affiches

panneaux de
stand

dépliants

Magazines

catalogues

packaging

Journaux.
d'entreprise

Édition publicitaire

Studio photographique

Design graphique

Sites internet

Pré-press - PAO

Impression

Photocopie couleur

BRIGNAIS

CHAPONOST
FRANCHEVILLE
TASSIN LA DEMI-LUNE

ST-GENIS-LAVAL
OULLINS

SPA

vers A7
PIERRE-BÉNITE
LYON

Sortie
Brignais Nord

Sortie
Brignais Sud

Sortie
Brignais Sud

Sortie
Brignais Sud

Sortie
Brignais Sud

Sortie
Brignais Sud

Sortie
Brignais Sud

Sortie
Brignais Sud

Sortie
Brignais Sud

Sortie
Brignais Sud

Sortie
Brignais Sud

Sortie
Brignais Sud

Sortie
Brignais Sud

Sortie
Brignais Sud

Sortie
Brignais Sud

Sortie
Brignais Sud

Sortie
Brignais Sud

Sortie
Brignais Sud

Sortie
Brignais Sud

Sortie
Brignais Sud

Sortie
Brignais Sud

Sortie
Brignais Sud

Sortie
Brignais Sud

Sortie
Brignais Sud

Sortie
Brignais Sud

Sortie
Brignais Sud

Sortie
Brignais Sud

Sortie
Brignais Sud

LASERCOLOR

14, rue des Ronzières - 69530 BRIGNAIS
Tél. 04 78 05 16 93 - Fax 04 72 31 67 75
E-mail contact@lasercolor.fr
www.lasercolor.com

LA PERFORMANCE DU SERVICE

L'EXIGENCE DE LA QUALITÉ



Un Carrefour bien orchestré

Les 21 et 22 septembre prochains, le Complexe Pierre Minssieux accueillera le 7^e Carrefour des entreprises du Sud-Ouest lyonnais, tandis que la soirée de clôture se déroulera à Saint-Genis-Laval (Salle d'Assemblée des Basses Barolles). Après Laurence de la Ferrière, exploratrice du Grand Nord, le parrain de l'édition 2000 sera Philippe Fournier, chef d'orchestre et PDG de l'entreprise Dominante (communication par l'art - Chaponost) Depuis plusieurs semaines les commissions composées de dirigeants économiques, de responsables municipaux et consulaires travaillent au bon déroulement de la future manifestation et présenteront prochainement certaines innovations.

Rappelons que l'événement est organisé par les associations d'entreprises suivantes : ABCIS, AEZA, ADER 42 et le Club Fidé-sien des Entreprises. ■

Pour toutes inscriptions au carrefour des industriels :

► **Contact :**
Philippe Lequentrec
 Port. : 06 09 16 87 98
 Fax : 04 78 45 41 33



Philippe Fournier,
 parrain du 7^e carrefour

→ Reprises

■ **Le commerce de charcuterie-traiteur Chazaud situé au 13, rue Rouliers a été repris par Pascal Combet.**
 Tel : 04 78 05 12 55
 Fax : 04 78 05 13 96

■ **Le magasin Cycle Pro, route de Lyon a fermé. Réouverture du commerce sous l'enseigne Vélo Passion (cycles Ginet).**
 Responsable : Monsieur Carmélino

Foire de printemps 2000

Confortée par le succès des fêtes du 8 décembre, l'Entente commerciale de Brignais se lance dans une nouvelle campagne promotionnelle avec la Foire de Printemps, le 20 mai prochain : une date choisie sur le calendrier pour marquer l'ouverture de la campagne "fête des mères"

Après sept années d'absence, Brignais va donc renouer avec une grande animation commerciale regroupant les commerçants locaux et des marchands forains. La manifestation organisée par l'Entente commerciale présidée par Bettina Balleydier se présente bien : on annonce plus d'une centaine de stands ou boutiques, des animations pour enfants et une grande tombola dotée de lots particulièrement attractifs : automobile pour le 1^{er} prix, bijoux pour le deuxième prix et cure de balnéothérapie pour le troisième prix. Les tickets sont d'ores et déjà en vente au prix de 50 F auprès des commerçants adhérents à l'Entente commerciale. ■

Chronique des mois de...

Janvier

Au cours de l'échange de vœux avec le personnel communal, les élus ont remercié trois agents à l'occasion de leur départ en retraite et félicité 4 médaillés du travail, à l'honneur en raison de leurs nombreuses années de service. ■



Comme chaque début d'année, la Municipalité a présenté solennellement ses vœux aux acteurs locaux : chefs d'entreprises, présidents d'associations, commerçants, artisans...

La cérémonie a débuté par un spectacle de piano - claquettes et s'est poursuivie par le discours du Maire. Ce dernier a notamment rappelé le caractère incontournable de l'intercommunalité. ■

Plus de 400 représentants des clubs de football étaient présents lors de l'Assemblée extraordinaire du District du Rhône qui se déroulait cette année à Brignais. L'occasion pour les dirigeants de faire le point avec les adhérents sur la violence sur et autour des stades. Un phénomène à combattre coûte que coûte. ■



Pour le 22^e salon de l'Association de Brignais, peintres et sculpteurs ont exposé leurs œuvres autour de celles de Françoise Boscut, invitée d'honneur. ■



Les personnes âgées de la commune invitées par la Ville ont partagé la traditionnelle galette des rois. Un moment de détente et de convivialité pour tous, toujours très apprécié. ■

Février

Pendant trois semaines, les permanences de distribution des sacs "Ville propre" organisées avec l'aide du Syndicat d'initiative de la Ville ont accueilli plus de deux mille trois cents personnes. Un rouleau de sacs sera remis aux Brignairots qui, à partir du mois de novembre, auront épuisé leur stock. Ces sacs, distribués par la Ville gratuitement sont collectés le lundi et le vendredi uniquement. ■



Depuis le 28 février 2000, il est possible de "surfer" sur le site brignais.com. Ce site interactif est une source d'information sur la commune, les services, les délibérations du Conseil municipal, les manifestations locales. Tous les mois, la Ville propose un jeu et un débat. À voir absolument. ■



Mars

La crèche Arc en Ciel a inauguré ses nouveaux locaux situés dans la résidence Les Arcades. Les enfants disposent d'un espace plus spacieux, plus lumineux et profiteront du parc dès les beaux jours. Un déménagement qui enchante également le personnel de la crèche. ■

BRIGNAIS POUR TOUS**TOUT COMPTE FAIT...**

Nous pourrions commencer cet article par de la désapprobation. De la désapprobation quant à la méthode déployée par le maire qui veut nous faire voter en conseil municipal, une dépense d'honoraires de conception et de réalisation de plus de 490 000 F pour la propriété de la Giraudière, en l'absence de tout dossier sérieux et argumenté.

Inadmissible... 9 élus refusent de prendre part au vote, sa majorité a approuvé une fois de plus les yeux fermés. De la désapprobation quant à l'attitude des mêmes pour nous exclure de la commission d'évaluation des transferts de charges relative à la Communauté de communes. Il fallait, paraît-il, pour être désigné, appartenir à leur majorité ! La loi du 12/07/1999 Art. 86 ne stipule en aucun cas cette contrainte. En résumé, aucune représentation ne vous est réservée à vous, habitants, qui désapprouvez la politique du maire. Inadmissible ! 7 votes contre, 2 abstentions, approuvé par une majorité passive et sans "mots dire". De la désapprobation quant à la disparition du bois des arbres du Parc de l'Hôtel de Ville, abattus après la tempête de décembre 1999. Appartenant au domaine public, ce bois aurait dû être, comme cela s'est fait dans de nombreuses communes de France et à Versailles en particulier, mis à disposition de la population ou de la ville.

À croire qu'en nous écartant de la vie démocratique municipale, de la gestion des finances ou des biens communaux, cette majorité s'est tout appropriée allant jusqu'à nous dissimuler des "choses" qui sont du domaine public !

À croire que désormais, tout peut-être source de doute et de méfiance pour nous !

Certes, nous pourrions commencer ainsi ! Or nous préférons évoquer sans détour, le vent de folie qui souffle dans les têtes des politiques !

Parcourus par un sang neuf qui leur provoque des envies de pouvoirs à en mourir et des pulsions de domination à en frémir, nous entendons un Millon qui veut Lyon, un Dubernard qui veut sa part, un Chabert qui descend aux enfers face à un Barre qui ne sait plus que faire !

Celui qui leur a fait la cour sans succès, s'agite lui aussi dans nos villes et nos campagnes, très inquiet. À la presse il déclare ne pas vouloir lâcher sa proie et, pour s'en convaincre, assure qu'il est encore prêt pour un doublé ! Être maire de Brignais et Conseiller général, pourquoi pas ! D'ailleurs, il affirme, péremptoire, que tout son clan le soutient, c'est notoire ! Or en 1995, il lui disait déjà "tu fais un mandat de trop" ! Aussi, pour griller les appétits de pouvoir que ce dernier pourrait avoir, il met tout en œuvre au service des regards ! Tombent alors précipitamment : bulletin municipal, journal du canton, site sur internet afin de capter tout son électorat sans rien laisser au hasard... Mais au fait qui paye tout ce tintamarre ? Est-ce le Maire lui-même, le Conseil Général ou la commune de Brignais, c'est-à-dire les contribuables (1) ? Car il convient de préciser qu'à partir du 1^{er} mars 2000, toutes les dépenses relatives à la publicité ou à la promotion d'un candidat se présentant aux élections de 2001, sont enregistrées dans les comptes de campagne. Or les moyens financiers sont contrôlés et sont limités à 11 F par habitant pour les deux tours. Vous pouvez compter ! Alors serait-ce pour le Maire le dernier "coup de pub" avant cette contrainte légale...

Les Élus de "Brignais pour Tous"

(1) Monsieur le maire suite à une pré-lecture de notre article précédant sa publication, nous a assuré que ce n'était pas les contribuables qui avaient financé son journal du canton, mais lui-même. Alors nous fournira-t-il les justificatifs établis à son nom attestant de ses dires et que nous lui avons réclamés à plusieurs reprises ? Affaire à suivre...

ENSEMBLE POUR BRIGNAIS

Outrés par les propos à caractère diffamatoire (voir ci-contre), écrits par les élus de gauche de la liste "Brignais pour Tous", accusant le maire, notre tête de liste, d'utiliser l'argent public pour sa promotion personnelle, nous lui proposons de répondre ici-même.

Chers Lecteurs,

Cet espace réservé à l'expression des Élus Municipaux doit permettre de respecter leurs différences et le jeu démocratique.

Il ne doit pas être utilisé pour des accusations et des contre vérités.

Or, les Élus de "Brignais pour Tous" laissent croire que le Maire aurait utilisé des fonds publics pour financer ses actions de communication personnelle.

C'est donc mon honneur, mon honnêteté, ma probité, qui sont en cause.

Respectueux des textes de loi et de la confiance que les Brignairots et les habitants du Canton de Saint-Genis-Laval m'ont témoignée, je tiens à rétablir la vérité.

J'ai publié en Janvier, comme auparavant, le "Journal du Canton de Saint-Genis-Laval", dont je suis le Conseiller Général. Je l'ai financé entièrement moi-même.

Allons ! Il y a bien mieux à faire : défendons nos idées, nos projets, certes, mais soyons loyaux et respectueux de nos adversaires.

Nos concitoyens apprécieront.

Votre dévoué

Michel THIERS
14 avril 2000

BRIGNAIS 95

Bientôt cinq ans que nous siégeons au Conseil Municipal. On serait tenté de dire déjà !... En effet, le temps a filé vite, mais ces années n'ont en rien entamé notre motivation et notre envie de faire encore mieux à l'avenir.

Nous retenons de cette expérience qu'il est bien facile de critiquer que d'agir, de se plaindre que rien ne va que de bouger les choses. Nous sommes désormais convaincus que chaque citoyen peut infléchir les décisions en prenant une part active dans la vie communale.

Nous aimons Brignais, nous avons choisi d'y vivre et nous pouvons tous, chacun à notre niveau, riche de nos compétences diverses et multiples, changer notre vie dans la commune. Vous pouvez nous rejoindre pour réfléchir, échanger, proposer...

À un an des prochaines élections municipales, rejoignez-nous nombreux. Ensemble nous pourrions mieux nous faire entendre et préparer un projet ambitieux pour notre commune.

Vous retrouverez "La Lettre de Brignais 95" dans vos boîtes postales.

Nous restons à votre disposition au 04 72 31 11 69

Guy Boisserin
Chantal Servos

BRIGNAIS FAIT FRONT

Ce ridicule espace de liberté ne nous permet pas d'exprimer nos points de vue.

C'est pourquoi nous refusons de nous prêter à ce simulacre de démocratie.

Vos deux conseillers nationaux

Maurice Cléménçon
Jean-Paul Veyrard

Chronique : spécial Potus

Le "Potus" a été la vedette de la grande fête des Tard-Venus de l'An 2000.

Grâce à Victor Degorgue, la recette a été retrouvée et le plat dégusté.



Durant ces deux jours, la Ville a vécu au rythme d'une grande fête à l'époque du Moyen âge.

Les brignairots, pour une grande partie costumés, ont profité de ces deux journées plus ou moins ensoleillées pour découvrir notamment, le marché médiéval et la kermesse, admirer les nombreuses animations de chars, de bataille, ou bien encore le grand spectacle "La Geste des Tard-Venus" d'après Jacques Rivoire. ■



La place Guy de Chauliac, décorée et accueillant les artisans : tonnelier, tailleur de pierre



Les animations du marché médiéval



Les inquisiteurs



La troupe du Forez



Le campement de la troupe Excalibur

La soupe des "gueux" préparée sous le Pont Vieux, vestige de l'ancien château de Brignais



Les brignairots, costumés, ont répondu présents pour cette 1^{re} fête des Tard-Venus

La recette du Potus

Pour huit personnes :

VIANDE :

lard (0.100 kg), palette de porc (0.500 kg), épaule de mouton (0.500 kg), saucisse (quatre)

LÉGUMES :

oignons (0.100 kg), haricots blancs et rouges (0.500 kg), gingembre en racine (0.200 kg)

ASSAISONNEMENT :

sel, poivre en grain, ails (deux gousses), thym, laurier

LIQUIDE :

vin rouge des Collines Rhodaniennes dans lequel on ajoutera 3 cuillères de miel et 3 petits cubes de gingembre

Préparation :

La veille, faire tremper les haricots
Débiter la viande en frustons cubiques d'environ 60g
Blanchir le gingembre 5 min à l'eau bouillante, après l'avoir épluché et coupé en tout petits morceaux
Faire revenir avec de la graisse d'oie ou du saindoux les morceaux de viande, l'oignon émincé et les morceaux de gingembre dans une marmite en fonte
Singer les morceaux (saupoudrer) avec 70 g de farine
Ajouter le vin rouge, les ails écrasés, sel, poivre, muscade, thym, laurier
Cuire 30 min au four, marmite fermée et remuer de temps à autre
Ajouter les haricots
Cuire une heure ou plus, suivant la dureté des haricots
Ajouter les saucisses coupées en morceaux 30 min avant de servir
Important : si le liquide s'évapore trop, ajouter de l'eau



La fête s'est terminée par l'embrasement du Petit Meschin



"La Geste des Tard-Venus" le repas-spectacle, point d'orgue des festivités.